

La collecte des déchets ménagers

Les bouteilles



Le verre doit être déposé aux bornes à verre. Si vous avez une caissette verte, gardez-la pour stocker et transporter votre verre alimentaire aux bornes.

Les ordures ménagères

Les maisons individuelles et les immeubles sont équipés de bac roulant pour réduire la fréquence de passage des bennes. Des sacs gris sont également fournis aux habitants de Saint-Benoît.



Les emballages ménagers



Le métal plastique et les briques sont collectés en porte-à-porte dans la caissette jaune ou le bac jaune.



Les cartons, les journaux et les magazines sont collectés en porte-à-porte dans la caissette bleue ou le bac bleu.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Le gros électroménager : appareils de lavage, de cuisson, réfrigérateurs... Le petit électroménager: aspirateurs, machines à café, robots ménagers...

Le matériel audiovisuel et informatique : téléviseurs, chaînes HIFI, unités centrales, imprimantes, magnétoscopes...

Vous pourrez déposer vos DEEE à la déchetterie Saint-Nicolas (réservé aux particuliers) où l'entreprise d'insertion ENVIE 86 les prendra en charge en vue de leur recyclage.

Objets encombrants et déchets verts

La collecte des objets encombrants et des déchets verts à domicile (service payant) est effectuée sur demande auprès de l'association d'insertion « Tri Plus » au 05 49 42 82 56.

